

Union suisse pour l'amélioration du logement, section romande : assemblée générale annuelle : samedi 11 mai 1974, à Crissier et Renens

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de
l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **47 (1974)**

Heft 4

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Assemblée générale annuelle

Samedi 11 mai 1974, à Crissier et Renens

21

Convocation

Aux membres de la
Section romande de l'USAL

Messieurs,

Vous êtes convoqués à l'assemblée générale annuelle de la Section romande prévue à la **salle de spectacles (salle Chissiez) de Crissier/Lausanne.**

Programme:

10 h. **Assemblée statutaire**

1. Salutations, communications et ordre du jour.
2. Procès-verbal de l'assemblée du 12 mai 1973.
3. Rapport du président et du rédacteur de l'*Habitation*.
4. Rapports du caissier et des vérificateurs.
5. Discussion des rapports et votes.
6. Election du comité.
7. Propositions et divers.

11 h. Visite des réalisations de la Société coopérative d'habitation de Renens, et autres promoteurs.

12 h. 30 Apéritif.

13 h. Repas en commun.

14 h. 30 Débat, présidé par M. René Gay, sur le thème général:

Les équipements de quartier et leur animation

Présentation du film de M. Kurt Gloor, de Zurich:

Les Enfants verts

Eventuellement projection de vidéo-cassettes.

Participeront au débat:

- M. Alfred Willener, physiologue;
- M. Jacques Amiguet, architecte;
- M. Roland Wuillomet, architecte;
- M. Jean-Pierre Bassan, sociologue urbain à Genève;
- M. Jean Queloz, secrétaire général de l'AVLOCA.

17 h. Clôture.

Dans l'attente de vous rencontrer et en vous remerciant, le comité de la Section romande de l'USAL vous présente ses compliments.

Le comité.

**Union suisse pour l'amélioration du logement
(USAL)**

**Société coopérative de cautionnement
hypothécaire pour coopératives suisses
de construction et d'habitation, Bâle**

22

Parmi ses institutions destinées à favoriser le financement des coopératives d'habitation, il convient de mentionner: le Fonds de solidarité, le Fonds de roulement et la Coopérative de cautionnement hypothécaire dont voici un résumé du rapport annuel de l'exercice 1973.

Assemblée générale ordinaire

Les membres sont invités à participer à la 17^e assemblée générale ordinaire, samedi 18 mai 1974, à 11 h. 15, au Kursaal de Berne.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 16 juin 1973 à Fribourg.
2. Rapport de gestion de l'année 1973.
3. Comptes annuels et bilan de l'exercice 1973.
Rapport des vérificateurs des comptes.
Votation pour donner décharge au comité.
4. Election des vérificateurs des comptes.
5. Propositions individuelles.
6. Divers.

Les membres ayant des propositions à présenter à l'assemblée générale sont priés de les faire parvenir jusqu'au 20 avril 1974 au président: M. E. Matter, directeur, Coopérative de consommation des deux Bâles, case postale, 4002 Bâle.

L'assemblée générale aura lieu comme d'habitude dans le cadre de l'assemblée des délégués de l'Union suisse pour l'amélioration du logement (USAL). Le comité espère pouvoir compter sur une nombreuse participation.

Extrait du 16^e rapport de gestion, exercice 1973

Les cautionnements en cours au 31 décembre 1973 atteignent un montant de 16 216 620 fr., tandis que les cautionnements accordés mais pas encore effectués s'élèvent à 11 817 000 fr. Nous n'avons subi aucune perte.

Les comptes de l'exercice se présentent comme suit:

Pertes et profits	Charges	Produits
	Fr.	Fr.
Indemnités et séances du comité	5 523.70	
Impôts et contributions	15 511.15	
Frais généraux	3 326.40	
Cotisations AVS	119.25	
Solde reporté de l'exercice 1972		72.95
Intérêts actifs		142 066.70
Primes de cautionnement		63 136.40
Finances d'inscription et d'examen		2 000.—
Solde = Bénéfice à disposition	182 795.55	
	<u>207 276.05</u>	<u>207 276.05</u>

Bilan au 31 décembre 1973 (avant la répartition du bénéfice)

	Actif	Passif
	Fr.	Fr.
Avoirs en banques	72 690.05	
Titres	3 100 000.—	
Impôt anticipé	36 979.55	
Mobilier	1.—	
Actif transitoire	15 924.95	
Capital en parts sociales		2 521 300.—
Réserve du croire		514 500.—
Passif transitoire		7 000.—
Pertes et profits		
Report 1972	72.95	
Bénéfice 1973	182 722.60	182 795.55
	<u>3 225 595.55</u>	<u>3 225 595.55</u>

Bâle, Zurich et Neuchâtel, le 31 décembre 1973.

Le président:
E. Matter

Le gérant:
H. Bänninger
Trad. R. Gerber

Logis Suisse SA

Société de construction de logements d'organisations suisses, Franklinstrasse 14, 8050 Zurich

Invitation

à la première assemblée générale ordinaire de Logis Suisse SA, lundi 13 mai 1974, à 15 h., au Restaurant Bürgerhaus, Neuengasse 20, Berne.

Union suisse pour l'amélioration du logement

Assemblée générale annuelle 1974

L'assemblée générale annuelle aura lieu *samedi 18 mai 1974, à 9 h. 15, au Kursaal de Berne.*

23

Ordre du jour

1. Rapport annuel 1973.
2. Comptes annuels 1973 et bilan.
3. Rapport et propositions de l'organe de contrôle.
4. Décharge aux organes responsables.
5. a) Augmentation du capital-actions de 2 500 000 fr. à 3 000 000 fr. par l'émission de 5000 actions nominatives entièrement libérées de 100 fr. valeur nominale, à l'exclusion du droit de souscription.
b) Constatation de la souscription et de la libération du nouveau capital-actions.
c) Adaptation des statuts.
6. Elections complémentaires au Conseil d'administration.
7. Election de l'organe de contrôle.
8. Divers.

Proposition du Conseil d'administration relative à l'objet 5 de l'ordre du jour:

Article 3 des statuts: La première phrase est modifiée comme suit:

«Le capital social est de 3 000 000 fr., divisé en 30 000 actions nominatives d'une valeur nominale de 100 fr.»

Au terme de l'article 11 des statuts, l'assemblée générale est convoquée au moins vingt jours avant la date de sa réunion par une publication unique dans les organes désignés par les statuts. De plus, au terme de l'article 31 des statuts, le rapport de gestion, les comptes annuels, le bilan, le rapport des contrôleurs et les propositions doivent être mis à la disposition des actionnaires au siège de la société dix jours avant l'assemblée.

Les porteurs d'actions nominatives reçoivent une invitation personnelle avec tous les documents.

LOGIS SUISSE SA

Le président:
Dr E. Leemann.

Le directeur:
E. Muller.

Programme

Ouverture de l'assemblée.

Conférence: «*L'aménagement du territoire et la construction de logements*», par M. Léo Schurmann, connu en Suisse romande sous le nom de «Monsieur Prix», dont les compétences en matières économiques et financières lui ont valu d'être appelé dernièrement, par le Conseil fédéral, à la direction générale de la Banque Nationale Suisse.

Discussion.

11 h. 15 *Assemblée générale annuelle de la Société coopérative de cautionnement hypothécaire pour coopératives suisses de construction et d'habitation.*

12 h. Suite de la discussion sur l'exposé de M. Schurmann et rapport intermédiaire sur l'activité de «Logis Suisse SA».

13 h. Repas en commun au Kursaal de Berne. Clôture de l'assemblée.

Prix de la carte de participant: 30 fr.

Le bureau de l'assemblée sera ouvert dès 8 h. 30 au Foyer du Kursaal.

Les bulletins d'inscription et documents nécessaires à la participation seront envoyés aux coopératives membres de l'USAL directement par les sections correspondantes.

La salle sera équipée de microphones et écouteurs.